

Vente forcée de livres non commandés

Par 0083, le 03/12/2012 à 09:35

bonjour,

J'ai acheté par correspondance, suite à un publicité, deux livres aux Editions ATLAS que j'ai réglé à réception. Cela remonte à un an environ. Depuis, on m'a fait parvenir deux autres livres que je n'avais pas commandés et cette société m'innonde de courriers me menaçant maintenant de transmettre mon dossier à un avocat si je ne payais pas. Cette somme se monte à 90 euros avec les frais. J'avais envoyé un mail au service commercial leur proposant de leur renvoyer les livres en envoi contre-remboursement. Ma proposition a été rejetée, il fallait que ce soit moi qui paye le transport et que je serais remboursé après. Bien sûr j'ai refusé car ces frais de port devaient être très cher vu le poids. Pensez-vous que je suis dans mon bon droit ? Car je n'ai toujours pas l'intention de payer. Je vous remercie par avance de vos précieux conseils. Recevez mes meilleures salutations. Danielle DELERUE.

Par Lag0, le 03/12/2012 à 10:08

Bonjour,

Vous auriez du envoyer une LRAR informant le vendeur que vous teniez à disposition les livres non commandés pour un retour.

Ce n'est pas à vous de les renvoyer, juste les tenir à disposition...